NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2022

1) Le cadre général du budget

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement du conseil municipal Un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Le budget primitif 2022 a été voté le 17 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande en Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 10 mars 2022. Il a été établi sur la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région, et de l'Etat chaque fois que possible.

2) La section de fonctionnement

A- Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers…), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent : 3 588 984.96€

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matière première et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent : 3 588 984.96€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer, elle-même, ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

B- Les recettes de fonctionnement 2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre O13	Atténuation de charges	39 500,00
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	109 525,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 410 768,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participation	561 417,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	11 900,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	90 000,00
Chapitre O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00
Ligne OO2	Report n-1	350 874,96
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**3 588 984,96**

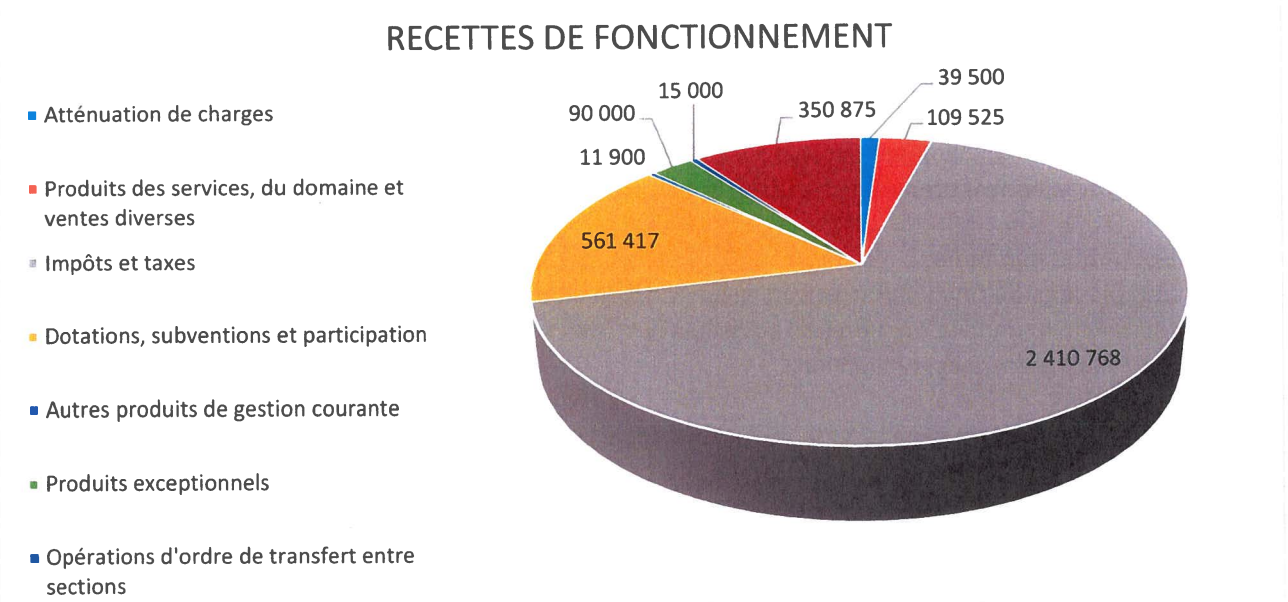

Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Concerne les prestations de service aux habitants : cantine scolaire, bibliothèque, location de la salle des fêtes.

Les impôts et taxes (chapitre 73)

L'équipe municipale maintient pour 2022 les taux de fiscalité de 2021.

- Taxe sur le foncier bâti : 46.74% (taux communal + taux départemental)
- Taxe sur le foncier non bâti : 46.00%.

Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Dotations versées par l'Etat (Dotation Générale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale).

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)
Loyers encaissés.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) : enregistre le remboursement des indemnités journalières de agents titulaires (congés maladies, etc…).

Le budget primitif 2022 est présenté avec un autofinancement dégagé de 383761€ qui est inscrit en recettes d'investissement.

C- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre O11	Charges à caractère général	994 100,00
Chapitre O12	Charges de personnel et frais assimilés	1 736 500,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	217 823,00
Chapitre 66	Charges financières	6 300,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	10 500,00
Chapitre O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00
Chapitre O23	Virement à la section d'investissement	383 761,96
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**3 588 984,96**

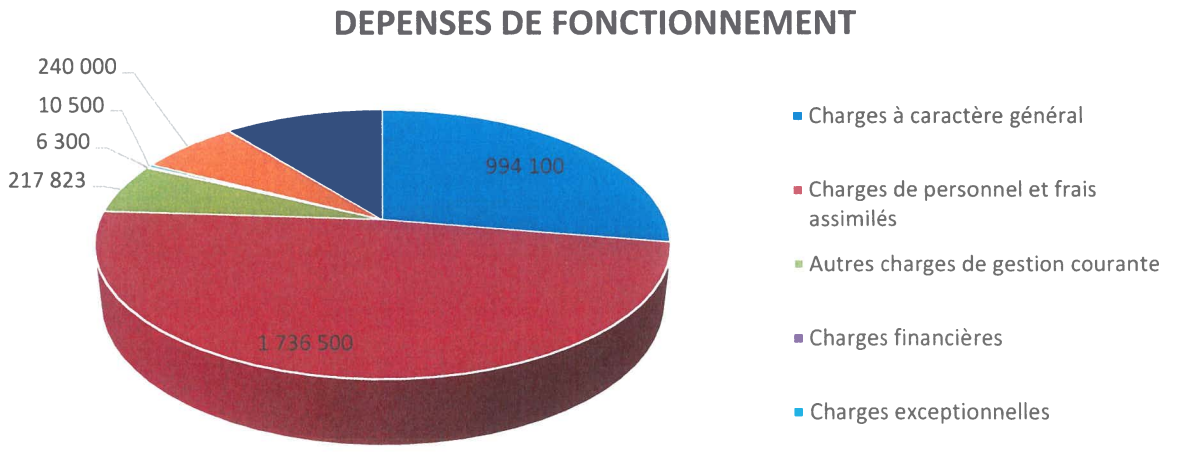

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Pour un montant estimé à 994 100€, se composent principalement : des combustibles, de l'entretien et réparations diverses, des carburants, de l'alimentation, de la maintenance, de la location de matériel, des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies…

Les charges de personnel (chapitre 012)

Des charges de personnel et frais assimilés pour un montant estimé à 1736 500€. Après une refonte des grilles indiciaires de la catégorie C, une augmentation du point d'indice est prévue.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce Chapitre comprend notamment, la subvention au CCAS (44023€) et les subventions aux associations.

Les charges financières (chapitre 66)

Frais financiers de la dette et ligne de trésorerie. Seuls deux emprunts restent en cours. Pour 2022 le montant des intérêts versés sur les emprunts est de 2971.88€.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Subventions exceptionnelles

3) La section d'investissement

A- Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

B- Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13	Subventions d'investissement	259 200,00
Chapitre 16	Emprunt	429 958,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	87 000,04
Chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	388 464,52
Chapitre O24	Produit de cessions d'immobilisation	125 000,00
Opération d'ordre	Opération d'ordre	255 500,00
Chapitre O21	Virement de la section de fonctionnement	383 761,96
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 928 884,52**

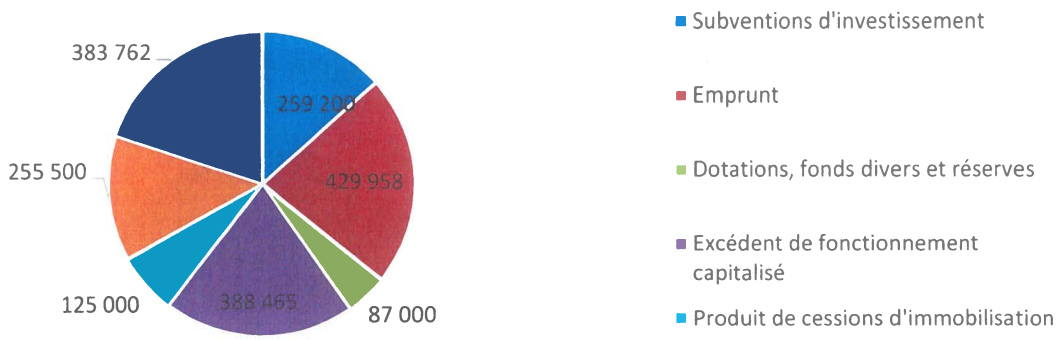

Les recettes d'investissement sont constituées :

- ✓ Du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2021 pour 82000.04€
- ✓ Des subventions de l'Etat, de la Région et du Département pour 259200.00€
- ✓ Du virement de la section de fonctionnement pour 383761.96€ qui correspond à l'autofinancement c'est-à-dire la capacité de financement dégagée de la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.
- ✓ D'un emprunt qui vient équilibrer les dépenses budgétaires prévues.

D- Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 21	Administration générale	313 390,00
Opération 22	Domaine scolaire	219 200,00
Opération 23	Domaine sportif	54 640,00
Opération 24	Voirie	341 500,00
Opération 25	Patrimoine	130 000,00
Opération 26	Salle des fêtes	20 000,00
Opération 27	Construction Nouvelle MAIRIE	480 000,00
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	66 470,00
Opération financière	Opération financière	88 100,00
Opérations d'ordre	Opérations d'ordre	30 500,00
OO1	Solde d'exécution n-1 (anticipé)	185 084,52
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 928 884,52**

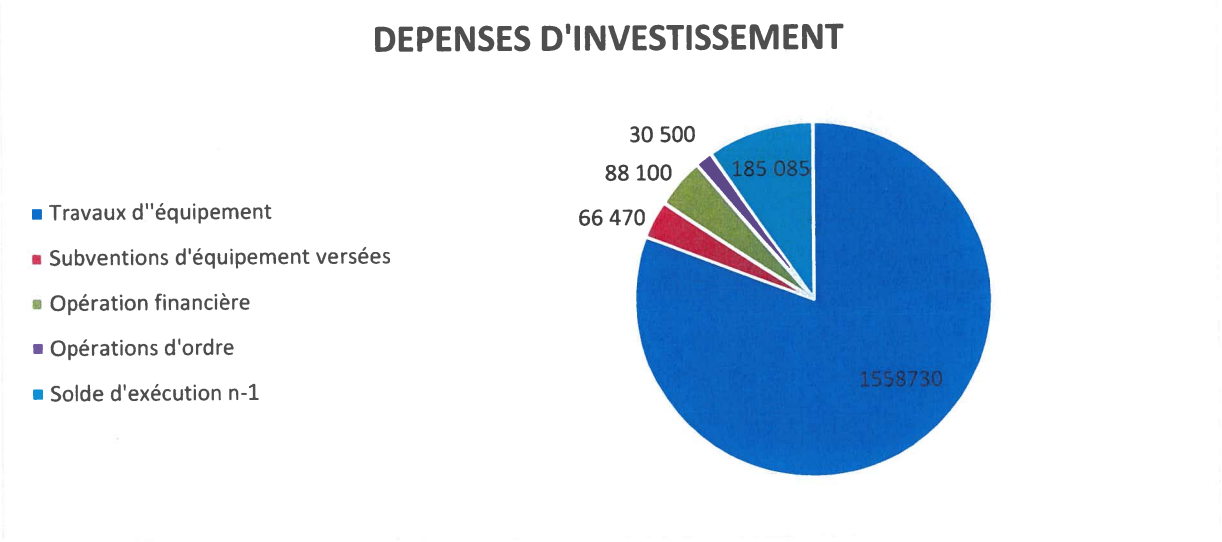

Le montant total des dépenses d'équipement prévues est de 1 558 730.00€ dont 203 380.00€ de dépenses 2021 engagées mais non mandatées. Le budget 2022 prévoit, pour les plus gros travaux : outre la construction de la nouvelle mairie (démarrage des travaux 4ème trimestre 2022), la réfection du monument de Notre Dame de la Salette, la création d'une allée au cimetière, le solde des travaux pour la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) dans les écoles, la réfection du fun rampe et la création d'aires de jeux, la réfection de voiries pour 225 000€.....

4) La dette

Au 1er janvier 2022 le capital de la dette restant dû est de 373694.80. Deux emprunts subsistent avec une dernière échéance en janvier 2025.

	Capital restant dû	Intérêts	Amortissement	Annuité
2022	373694.80	2971.98	87463.43	90435.41

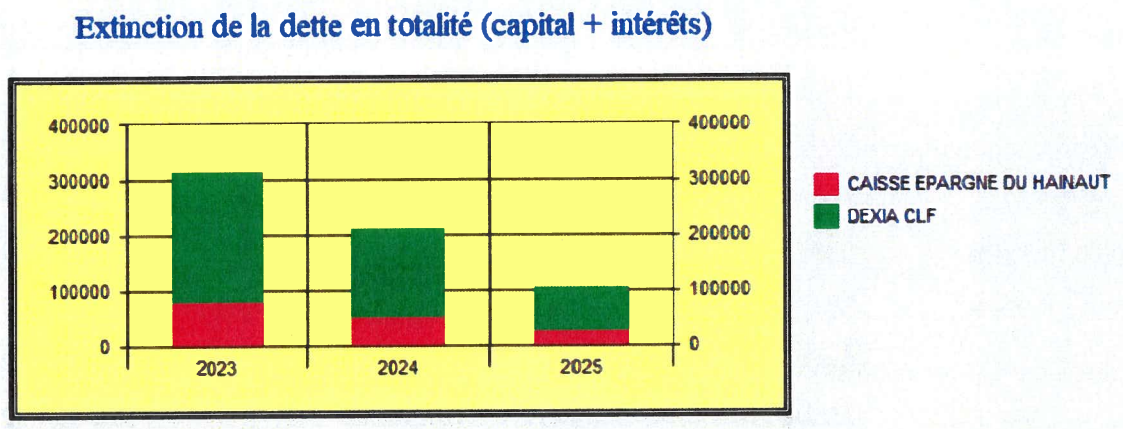

5) Les principaux ratios

Informations financières-ratios	Valeurs	Moyenne Nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	718.84	820.00
Produits des impôts directs par habitant	509.09	477.00
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	866.42	1023.00
Dépenses d'équipement brute par habitant	397.62	294.00
En cours de la dette par habitant	90.43	741.00
Dotation Globale de Fonctionnement par habitant	112.86	153.00

6) Conclusion

L'équipe municipale poursuit son engagement pour une gestion réfléchie et saine de ses finances :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- la continuité des travaux de réhabilitation, d'aménagement et de construction nécessaires au développement de la commune.

Le Maire,

Josiane SULECK.

VILLE DE ROUSIES (NORD)